



Lasne Nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64
www.lasne-nature.be

Couture-Saint-Germain se bat

La menace qui pèse sur ce village est toujours présente

Le titre qu'on vient de lire est exactement celui d'un article du «Lasne Nature» de septembre 1998. Il y a donc trois ans et, hélas, ce titre demeure pertinent.

On sait qu'une société appelée «Le Chêne Saint-Germain» tente depuis des années d'obtenir des pouvoirs publics l'autorisation de construire un groupe de 45 maisons (comportant 53 logements) à proximité immédiate du centre du coquet village de Couture.

On sait aussi que ce projet a soulevé de multiples objections tant de la part de nombreux voisins du site que de notre association, et que, se rendant à l'évidence de dommages irréversibles à l'environnement qui résulteraient de son exécution, le Collège des Bourgmestres et Echevins, appuyé par le Conseil Communal de Lasne (compétent pour les questions de voirie publique) a en décembre 1998 refusé le permis demandé.

La société du «Chêne Saint-Germain», usant de ses droits de recours contre une telle décision, a tenté d'obtenir de la Députation Permanente du Brabant wallon, puis du Ministre régional de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, que la décision soit modifiée. Le Ministre, M. Foret, en avril dernier, a confirmé le refus.

Et voilà que le «Chêne Saint-Germain», en juillet 2001, requiert du Conseil d'État l'annulation de l'arrêté du Ministre.

On en est là.

Certes, l'arrêt du Conseil d'État ne sera pas rendu avant plusieurs mois, et rien ne permet de préjuger que cette haute instance trouvera effectivement à redire au texte de l'arrêté du Ministre.

LASNE FLEURI côté rue

Chacun de nous peut le constater, les Lasnois accordent de plus en plus d'attention à la décoration florale de leurs habitations : bacs de fleurs, plantes grimpantes se multiplient et on ne se contente plus de jardins à l'arrière des bâtiments.

Le côté rue fait l'objet de plus d'attention, comme si l'on voulait offrir à la vue des passants des bouquets colorés et PARTAGER .



Glycine, roses tremières et bien d'autres égayent cette belle façade

La commune s'emploie à multiplier les points fleuris. Qu'il s'agisse des ronds-points, de carrefours ou de ces corbeilles accrochées aux façades et aux poteaux.

Nous ne pouvons qu'encourager cette tendance en privilégiant les plantes indigènes. Ne nous contentons pas de banals géraniums mais semons par exemple des mélanges de fleurs sauvages mellifères. Tout cela nous amène à nous demander si nous ne devrions pas envisager l'organisation d'un concours "Façades fleuries" à Lasne.

Votre avis à ce sujet nous serait fort précieux.

Les Réserves naturelles RNOB lancent actuellement une opération "La nature côté rue" axée essentiellement sur

Bruxelles-capitale. Ils demandent que leur soient envoyées des informations sur des plantations réussies dans les domaines suivants :

- semis en pot ou en jardinière,
- plantations pour balcon, terrasse et appuis de fenêtre,
- plantes grimpantes indigènes en façade,
- plantes sauvages au pied des arbres en voirie,
- jardinet en façade.

Nous sommes bien près de Bruxelles et persuadés que toute information venant de chez nous sera, elle aussi, bienvenue.

INFO : Réserves Naturelles RNOB,
105, rue Royale Ste-Marie 1030 BRUXELLES.
Tél. : 02/245 55 00, Fax : 02/243 13 75
e-mail info@mob.be.



NOS PROMENADES

Ce 24 juin, nous étions peu nombreux à répondre à l'invitation de Lasne Nature qui proposait une visite étonnante : la collection d'instruments aratoires de «La Grange» à Malèves-Sainte-Marie. Déjà, la grange est magnifique de par son imposante charpente tandis que la quantité d'instruments, d'outils et d'objets du temps jadis rassemblés avec intelligence et ordre par le mari de Madame S., maintenant décédé, ne laisse personne sur sa faim.

L'expression est usée, mais il faut tout de même dire que les absents ont eu tort. Pour l'accueil chaleureux, l'extrême gentillesse de notre hôtesse, ses attentions, l'honneur qu'elle nous fit de sa maison et de son jardin, le délicieux goûter offert et la musique interprétée, nous lui sommes très reconnaissants.

Cependant, comme les belles histoires, cet après-midi a une suite. «La Grange» est une ancienne ferme restaurée dans le respect de l'authenticité, et avec un peu d'aide la maîtresse des lieux fait admirablement face aux multiples travaux à effectuer.

Au cours de la conversation, Mme S. nous raconta que les gouttières devaient être nettoyées mais qu'elles étaient un peu hautes pour elle. Mme S. n'a plus 20 ans.

Un des membres de notre groupe, s'offrit à exécuter le travail et tint parole au grand étonnement des amis de Mme S. qui le prirent pour un prometteur lorsqu'elle leur fit part de l'offre. Chez nous, ce n'est donc pas oeil pour oeil, mais plaisir pour plaisir... Merci à notre ami qui, l'échelle sur le toit de sa voiture, est retourné à Malèves simplement pour rendre service et par le fait même grandit la réputation de Lasne Nature... si besoin en était encore...

M.-M.L.

NOS PROMENADES

Le 28 juillet, à Ways-Genappe

Nous étions une douzaine ce samedi à participer à cette estivale promenade. La chaleur s'annonçant fort accablante, quelques candidats âgés avaient déclaré forfait.

Non ! Ce n'est pas le chocolat qui nous attirait cette fois devant notre point de départ : la chocolaterie, mais plutôt le bonheur d'être réunis pour goûter au plaisir de nos vertes campagnes. Les chemins creux de nos bois ne nous ont jamais semblé si frais et merveilleux... Les conversations, toutes plus intéressantes, passaient de la botanique à l'ornithologie, à la diététique, à la poésie et à la philosophie avec facilité et spontanéité.

NOS PROMENADES

Merci à Willy et Valérie d'avoir pensé à réunir ce sympathique groupe.

F.T.

Echo de Rixensart

Un manque de place n'a pas permis à l'écho ci-dessous d'être imprimé dans notre numéro de juin. Le voici tel qu'il écrit au printemps. J'aime à croire qu'il pourrait être encore écrit maintenant.

Chaque matin passe devant la maison un groupe de 12/15 jeunes cyclistes. Ce sont des élèves de classes primaires qui, encadrés par des mamans, cyclistes elles aussi, se rendent gaie-ment à l'école. Ils ont l'air si heureux de pédaler que c'en est communicatif ! Cela se passe vers 8h. Est-ce impossible à Lasne ? Certes non ! Peu avant, vers 7h30 un tout jeune garçon passe aussi devant la maison accompagné de deux labradors. Il regarde vers la cuisine ou le jardin. Nous nous faisons un gentil geste de la main. Un simple petit geste. Et voilà une journée commencée sous le signe de l'amitié.

M.-M.L.

Suite de la page 1

Couture-Saint-Germain

De toute façon, la Région wallonne, auteur de l'acte attaqué, aura auparavant répliqué en démontrant que son texte est pertinent, et sans doute la Commune de Lasne interviendra-t-elle également dans le débat en aidant le Ministre à défendre sa position.

Pouvons-nous, en tant que citoyens, intervenir utilement pour éclairer le Conseil d'État ?

En principe il n'appartient pas au Conseil d'État de prononcer un quelconque jugement sur le fond de l'affaire. Ainsi, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il dise «blanc» quand le Ministre a dit «noir», qu'il remette par exemple en cause l'appréciation qu'a faite le Ministre de l'importance de certains risques liés au projet-tels que ceux qui concernent la fluidité de la circulation locale, la pollution de la nappe phréatique ou la rupture de l'harmonie architecturale du centre du village. Il ne sera donc pas utile de représenter au

Conseil d'État, comme notre association l'a fait jadis en s'adressant à des autorités compétentes pour délivrer des permis, les multiples raisons qui font qu'en l'occurrence le permis doit être refusé.

Mais il y a peut-être, pour nous, autre chose à faire : tenir compte que le Conseil est compétent pour apprécier si les procédures légales ont bien été suivies, et en particulier si, dans le préambule de l'arrêté, les considérations de fait et de droit développées par le Ministre pour motiver son refus avaient bien trait, logiquement, à la matière traitée.

Dans sa requête, le réclamant s'efforce de mettre cela en doute.

Nous pensons qu'il existe de bonnes raisons que le Conseil d'État tranche l'affaire en faveur du Ministre. Il reste que la certitude d'un refus définitif du permis n'est pas acquise et que le désagrément qui résulte de cette situation sera encore à supporter un fort long

temps par beaucoup de personnes.

De toute façon, l'asbl LASNE NATURE et certains voisins du site en cause, qui, subiraient de particulières nuisances du fait de ce projet s'il était réalisé, envisagent d'adresser au Conseil d'État une requête en intervention dans cette affaire. Nous tiendrons bien sûr nos lecteurs au courant de la suite.

Fernand DEBREYNE



Une affiche qui va reflourir



Où va notre climat ?

Le changement climatique global et ses problématiques associées (effet de serre, émission de CO₂, économie énergétique) sont des sujets qui font régulièrement la une de l'actualité. Même plus, on commence à entendre certaines personnes discuter du sujet en rue. C'est dire si celui-ci est préoccupant. Apparemment pas pour tout le monde.

Pour tenter d'éclaircir certains volets de cette préoccupation sociétale, Lasne Nature a invité le professeur André Berger de l'UCL pour donner une conférence intitulée «Où va notre climat ?». Malgré le temps exceptionnellement beau de cette fin du mois de mai, une centaine de personnes s'étaient rassemblées pour écouter un orateur de choix sur un sujet on ne peut plus passionnant. Le Pr. A. Berger commença par broser les grandes lignes du fonctionnement du climat de notre planète Terre en insistant sur l'importance de l'étude du climat passé.

En effet, ceci est essentiel pour prédire les scénarios futurs à l'aide de modèles de simulation. Il aborda ensuite la problématique des incertitudes qui sont associées aux prévisions. Même si ces fourchettes d'incertitudes sont larges, le réchauffement climatique est indéniable, et A. Berger rappela que les dernières prévisions projettent pour le XXI^e siècle des augmentations de 1,4° à 5,8° C selon les scénarios utilisés. De plus, les preuves d'une influence humaine sur le climat global sont de plus en plus fortes. La suite de l'exposé fut consacré au célèbre protocole de Kyoto qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Pr. A. Berger exposa sa vision assez pessimiste à ce sujet, considérant que les efforts qui seront consentis d'ici 2010 sont fort dérisoires par rapport à ce qui était initialement prévu dans le Protocole.

Le conférencier aborda également les problèmes énergétiques, en parlant du sujet épineux du nucléaire. Sans vouloir créer de polémique, il rappela sa position très ferme sur l'utilisation du nucléaire pour lutter contre l'émission des gaz à effet de serre.

Après plus de 2 heures intenses d'exposé, le public posa de nombreuses questions, preuve de son intérêt pour le sujet.

François HUPET.

Jeudi 25 octobre 2001 à 20 h.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'asbl LASNE NATURE

Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet, 11.

À L'ORDRE DU JOUR:

1. Rapport d'activités de l'exercice 2000-2001.
2. Confirmation de la nomination du commissaire aux comptes.
3. Rapport financier de l'exercice.
4. Perspectives pour 2001-2002.
5. Divers.

Verre de l'amitié.

Ce texte tient lieu de convocation. Les membres effectifs recevront une lettre personnelle de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale est ouverte à TOUS, (membres et non-membres).

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros :

Présidence :

Willy CALLEEUV : 02-633 24 66.

Secrétariat et rédaction :

Didier GELUCK : 02-633 27 64.

Trésorerie :

Joël DULLIER : 02-654 09 02.

Sentiers :

Jacques COLARD (Vice-Président): 02-353 02 44.

Jean-Marie DEBATTY : 02-633 20 10.

Urbanisme et Aménagement du territoire :

Thierry ROLIN (administrateur) : 02-633 28 78. (soir)

Bernard TEURLINGS (administrateur) : 02-633 21 11.

Réserve du Ru Milhoux :

Erik SEVERIN : 02-653 55 79 (après 20h).

Conservateur de la Réserve :

Eric de MÉVIUS : 02-633 30 29.

Eau et pollutions :

Alain CHARLIER : 02-633 41 93 (après 18 h).

François HUPET (administrateur) : 065-84 80 85.

Batraciens :

Micheline NYSTEN : 02-354 24 12.

Johanna LEUPEN : 02-633 24 71.

Écoles et nature :

Monique LOZET : 02-653 22 64

Willy CALLEEUV : 02-633 24 66.

Cellule Mobilité :

Jacques PROVOST : 02/ 633 24 31

Téléphone et Fax de l'asbl : 02-633 27 64.



Geneviève Van Acker nous a quittés.

«Elle est partie vers le pays de l'envers du décor»,
comme dit le poète Julos Beaucarne.

Laissons à chacun sa foi, ses doutes, ses interrogations.

Avec elle disparaît le premier membre effectif de notre association. Un accident de la route nous la ravit alors qu'elle n'avait pas 60 ans.

Nous n'entendrons plus ses phrases vives qui s'achevaient souvent par un petit rire en cascade. Nous n'aurons plus son amitié et l'attention qu'elle portait à chacun en particulier. Nous n'aurons plus son aide ponctuelle après qu'elle fut pendant quelques années trésorière fidèle, efficace et précise, tâche qu'elle abandonna à la reprise d'un travail de bureau.

Mais nous le savons, en esprit, elle était toujours avec nous comme nous le serons encore avec elle. C'est une figure qu'on n'oublie pas. Qu'on n'oubliera pas. Au revoir, Geneviève.

M.-M.L.



Les champs de Lasne (X)

Traçabilité et sécurité alimentaire

Les récentes crises alimentaires ont provoqué une réelle inquiétude au sein de la population, quant à la qualité de son alimentation. Cela peut paraître paradoxal quand on sait que la qualité sanitaire des aliments, dans les pays occidentaux, est globalement meilleure que par le passé. Mais les scandales révélés et la prise de conscience des problèmes environnementaux font que le mode de production des aliments devient une composante de qualité chez le consommateur.

C'est pourquoi la notion de «traçabilité» fait son apparition dans tous les domaines de l'alimentation.

La traçabilité est l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un produit au moyen d'identifications enregistrées.

Différentes filières se dotent de cet outil de contrôle : la viande, le lait, les aliments pour le bétail, les céréales. D'autres secteurs vont suivre le mouvement.

La mise en place des procédures est complexe et leur mise en application encore plus. Les cahiers des charges, lois et règlements utilisent des notions telles que HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) ou «Analyse des dangers et maîtrise des points critiques», ISO 9000 (certification

d'entreprise par rapport à la gestion de la qualité), ISO 14000 (certification d'entreprise par rapport à la gestion de l'environnement), GMP (Good Manufacturing Practice) c.a.d. «Bonne pratique de production», et bien d'autres encore. On peut facilement imaginer l'agriculteur, ses fournisseurs et

«clients» confrontés à ces notions, et tenus de les appliquer.

Les pouvoirs publics et les circuits de la grande distribution renforcent les contraintes en matière d'hygiène et de traçabilité.

En Belgique, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, qui dépend du Ministère fédéral de la Santé publique, a été récemment créée (loi du 4 février 2000). Elle est chargée de l'élaboration, de l'application et du contrôle de mesures qui concernent l'analyse et la gestion des risques susceptibles d'affecter la santé des consommateurs.

L'Europe de son côté produit également des lois et règlements.

La lourdeur administrative de ces nouveaux systèmes, va-t-elle réellement nous garantir une alimentation saine ? Combien vont coûter ces contrôles de toutes sortes ? De nouveaux emplois seront créés dans les administrations, mais l'agriculteur est chargé de nouvelles tâches administratives, comme s'il n'en avait pas assez sans cela.

Avec des circuits de distribution longs, les risques d'un «flop» sont plus grands, les coûts augmentent, les contrôles doivent être plus sévères. N'aurions-nous pas tous, agriculteurs et consommateurs, intérêt à retrouver les circuits courts du passé, où le consommateur connaissait le producteur ?

C'est peut-être utopique, mais heureusement, quelques filières existent encore et de nouvelles initiatives vont dans ce sens.

Mais il restera toujours une agriculture «industrielle», même si la volonté de certains dirigeants est de «ne pas produire plus, mais de produire mieux» (déclaration des Ministres de l'Agriculture de France et d'Allemagne en juillet 2001).

Cellule ECOLES ET NATURE Deux nouveaux projets pour la rentrée 2001

1. VISITE EN OCTOBRE DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX

En avril dernier, Lasne Nature a organisé des visites de la Réserve pour les écoles. Comme vous avez pu le lire dans notre dernier numéro ce bol d'air fut très apprécié par les enfants et leurs professeurs.

Après une période de tranquillité dont la Réserve a besoin pour la nidification et l'élevage des jeunes oiseaux et animaux, nous pourrions renouveler l'expérience en octobre. Les enfants venus en avril pourront ainsi se remémorer ce qu'ils ont découvert une première fois et constater les différences d'une saison à l'autre. Ceux qui ne l'ont pas encore visitée seront, bien entendu, les bienvenus pour cette leçon de nature et de respect de l'environnement...

Les écoles seront averties des jours de visite par courrier, mais nous sollicitons l'aide des parents pour y amener les enfants et découvrir avec eux ce coin que beaucoup ne connaissent pas. Merci de proposer vos services au professeur de votre enfant.

2. L'exposition FERMES ET CHAMPS DE NOS VILLAGES

Toutes les écoles ont été prévenues du projet d'une grande exposition inter-écoles sur le thème précité qui aura lieu en février 2002 dans une salle d'un centre sportif. Là aussi, vos idées, vos dons de bricoleur(euse), d'artiste seront très appréciés.

Pour plus d'informations, parlez-en aux professeurs de vos enfants ou téléphonez-nous.

Willy CALLEEuw, président de Lasne Nature
au 02/633 24 66 ou Monique LOZET, "La leçon verte",
02/ 653 22 64.

3. Divers

Dans les projets "nature" réalisés individuellement par les écoles, nous avons été mis au courant de la réalisation d'un jardinet potager à l'école Saint-Ferdinand. Nous remercions les parents qui ont retourné le terrain, se sont débrouillés pour récupérer de jolies plantes et des graines. Céleris, courgettes...ont été arrosés par des parents durant les vacances. Grand merci pour les enfants.

Monique LOZET

Willy CALLEEuw



À plusieurs reprises nous avons évoqué les règles de circulation s'appliquant aux piétons, cyclistes et cavaliers..

Nous enregistrons souvent des plaintes de fermiers

dont les terres cultivées sont piétinées par des promeneurs, ou des cavaliers lorsqu'ils circulent à plusieurs de front au lieu d'avancer à la file indienne sur les sentiers.

Certains cyclistes s'en écartent parfois, sans parler de motocyclistes auxquels il arrive de confondre terres de culture et piste de motocross.

Notre intention n'est pas de reproduire ici tous les textes du code de la route concernant ces utilisateurs, mais pour chaque catégorie, de rappeler quelques règles de bon sens.

CIRCULEZ !

OUI, MAIS COMMENT?

geste. Cela ne coûte rien et améliore la coexistence entre usagers.

son vélo est mal équipé...

parfois par beau temps, il s'attarde chez des amis et prend le chemin du retour trop tard, alors que la nuit tombe et que

CYCLISTES



- Ils emprunteront, lorsqu'elles existent, les pistes cyclables.
 - Circulant sur la chaussée ils peuvent rouler à 2 de front sauf lorsque le croisement n'est pas possible.
 - Des règles spéciales existent pour les groupes de cyclotouristes circulant sur la chaussée (nombre de participants, accompagnateurs, etc.)
 - Faut-il rappeler que le cycliste ne peut se livrer à des acrobaties ni tenir un animal en laisse ?
 - Dans les chemins et sentiers, les cyclistes rouleront en file indienne et prévientront de la voix ou par leur sonnette lorsqu'ils s'apprêtent à dépasser piéton ou cavalier.
 - L'équipement des vélos et des cyclistes fait l'objet de règles spécifiques qui doivent être suivies par chacun mais qui sont encore trop souvent ignorées (sonnette, freins, feux, catadioptrés). Par mauvaise visibilité, des vêtements clairs, des accessoires réfléchissants sont d'une grande utilité.
- Le casque protège efficacement.

Police, parents, enseignants doivent être particulièrement attentifs au respect de certaines règles. Ce sera d'autant plus vrai dès la rentrée scolaire. Des parents laissent partir sur les routes des enfants sans aucune des protections réglementaires : freins, phares, etc. C'est ainsi que durant les mois d'hiver, surtout entre chien et loup, nous voyons surgir de la pénombre de jeunes cyclistes inconscients.

L'après-midi, le jeune cycliste s'en va

CAVALIERS

- Le code de la route qualifie le cavalier de conducteur. Il est donc tenu de respecter ce code.
- Sur les chemins et sentiers, les cavaliers doivent circuler à la file indienne et non à plusieurs de front, évitant ainsi de piétiner les terres labourées, ensemencées ou prêtes à livrer leurs récoltes.



- Sur la chaussée, les cavaliers peuvent circuler à deux de front. Ils ne peuvent emprunter ni piste cyclables, ni trottoirs.
- Lorsqu'un cavalier croise un piéton ou un cycliste, il doit passer obligatoirement au pas et ne pas oublier qu'il est assis sur un grand animal et qu'il peut impressionner, surtout les enfants. Il dirigera la tête de son cheval vers le piéton ou le cycliste.
- Le cavalier doit avoir en toute circonstance le contrôle de sa monture et pouvoir s'arrêter devant un obstacle imprévisible.
- Les enfants, à partir de 12 ans, accompagnés d'un cavalier majeur peuvent circuler à cheval sur la voie publique.

AUTOMOBILISTES ET CAVALIERS

Automobilistes, soyez compréhensifs. N'oubliez pas que les chevaux sont craintifs, effrayés par le bruit, les odeurs, les mouvements brusques. Ralentissez à l'approche de montures ou d'autres animaux sur la voie publique. Arrêtez-vous si l'animal donne des signes de frayeur et évitez de klaxonner.

PIÉTONS



Ils emprunteront les trottoirs (quand ils existent !) ou à défaut les accotements en saillie ou de plain-pied, praticables.

- Lorsque les piétons empruntent une piste cyclable, ils doivent céder la place aux conducteurs de bicyclettes ou de vélomoteurs.
- Lorsqu'ils circulent sur la chaussée, ils doivent se tenir le plus près possible du bord de celle-ci et, sauf circonstances particulières CIRCULER DU CÔTÉ GAUCHE dans le sens de la marche.
- Si, par contre ils conduisent à la main une bicyclette ou un vélomoteur, ils doivent circuler du côté droit, dans le sens de la marche.
- Un groupe de piétons conduits par un guide doit circuler sur la chaussée, du côté droit.
- Lorsqu'il existe un passage protégé pour piétons à une distance de moins de 30 mètres environ, les piétons sont tenus de l'emprunter.
- Les chiens doivent être tenus en laisse.
- Par mauvais temps, dans l'obscurité, portez des vêtements clairs, avec bandes réfléchissantes.
- Quand un conducteur s'arrête pour vous laisser traverser, remerciez-le d'un



COTISATIONS

Nous avons toujours eu à coeur de ne pas augmenter le montant de notre cotisation minimum. Elle n'a jamais été indexée bien que tous nos frais aient sans cesse augmenté : impression de notre bulletin, frais divers d'édition, tarifs postaux, etc.

Le passage à l'Euro nous permet de vous demander d'augmenter la cotisation minimum, ne serait-ce qu'en la portant à 8 Euro (la conversion de 300 BEF donne 7 Euro 44). Il n'est pas interdit de verser davantage au compte 001 2326233 55 de Lasne Nature.

PENSEZ À DONNER À VOTRE BANQUE UN ORDRE PERMANENT.

NOS ÉDITIONS

Carte des chemins et sentiers

	BEF	€
en noir et blanc	200	4,96
expédiée par poste	250	6,20
coloriée main	400	9,92
expédiée par poste	450	11,16

(NOUVEAU : un index des rues, chemins, sentiers, églises, chapelles, fermes, etc. est joint -gratuitement- à ces cartes).

Cartes postales

	BEF	€
la pièce	25	0,62
par 5 cartes	100	2,48
Frais d'expédition, jusqu'à 3	17	0,42
de 4 à 9 cartes	32	0,79
10 cartes et au-delà	36	0,89

Cartes de vœux

Vues de Lasne en couleurs collées sur double carton avec formule de vœux manuscrite + enveloppe

	BEF	€
la pièce	35	0,87
Frais d'expédition, jusqu'à 3	32	0,79
de 4 à 6 cartes	36	0,89
7 cartes et au-delà	50	1,24

Sommes à verser au compte
001 2326233 55 de Lasne Nature
1380 LASNE

Certaines cartes postales sont épuisées.

Sont encore disponibles les cartes :

N°1 : Place communale d'Ohain

N°4 : Place de Plancenot, la nuit

N°5 : Dans la vallée du Smohain

N°7 : L'église de Couture-St-Germain

N°16 : Réserve du Ru Milhoux avec

église de Maransart

N°18 : Porte St-Benoît, abbaye

d'Aywiers

N°21 : Petit étang bordé de saules à

Lasne

N°22 : Jardins de l'abbaye d'Aywiers

N°23 : Croix du Bailli, étang de

Maransart

N°24 : Eglise de Lasne

N°26 : Eglise St-Etienne à Ohain

N°27 : Terre cultivée et église

St-Etienne

N°28 : Place communale d'Ohain sous

la neige

N°29 : Maisons anciennes place

communale d'Ohain

N°30 : Cour Collin, abbaye d'Aywiers.

Notre topoguide

"12 PROMENADES A LASNE"

	BEF	€
12 promenades à Lasne	200	4,96
expédié par poste	250	6,20

à verser au compte

001 2693758 47

de Lasne Nature (livres)

1380 LASNE

Vous rêvez de devenir GUIDE-NATURE ?

Une nouvelle session de formation de GUIDE-NATURE débutera le 6 octobre 2001 à l'Institut Royal des Sciences Naturelles, rue Vautier, 29 à 1000 Bruxelles.

En quoi cela consiste-t-il ?

Des jeunes et des adultes peuvent s'inscrire aux cours qui ont lieu le samedi toute la journée (un samedi sur deux et exceptionnellement un dimanche) dans l'auditorium du Muséum.

Les cours sont donnés par des professeurs d'université, des spécialistes, des naturalistes, (+/- 200 heures) et agrémentés d'excursions sur le terrain ainsi que de travaux pratiques. Un stage de formation pluridisciplinaire est prévu à Vierves-sur-Viroin.

Les étudiants doivent aussi rédiger un mémoire de fin d'étude, suivre deux week-ends de méthodologie, suivre 5 excursions guidées, guider une excursion avec un maître de stage et, enfin, réussir l'examen qui permet d'obtenir le brevet de GUIDE-NATURE.

Quels sont les cours dispensés ?

Botanique, ornithologie, écologie, pédologie, géomorphologie, nuisances, sylviculture, mammalogie, herpétologie, toutes les branches ayant trait à une meilleure connaissance de la nature et de ses merveilleux mécanismes. Certains travaux pratiques et excursions complètent judicieusement les cours théoriques.

Combien cela coûte-il ?

Le droit d'inscription est de 175 € (payables une seule fois). De nombreux syllabus ainsi que le classeur sont compris dans ce prix.

Pour tous renseignements, contactez les CERCLES DES NATURALISTES DE BELGIQUE

rue des Écoles, 21

5670 VIERVES-SUR-VIROIN

Tél.: 060-399 878 - Fax : 060-399 436

e-mail : CNBCMV@win.be

La cellule «URBANISME» s'étoffe

Dans notre numéro précédent, nous faisons appel à des membres qui seraient désireux de nous aider dans le traitement des dossiers d'urbanisme.

Notre demande a été entendue et plusieurs personnes nous ont proposé leur collaboration.

Nous les en remercions très sincèrement et avons pris contact avec elles.

Notre appel reste valable car on n'est jamais trop nombreux en ce domaine... comme en d'autres.

Le saviez-vous ?

Lasne nature avait invité Hubert REEVES à une soirée-conférence.

Trop occupé, il a, à regret, décliné l'invitation. Dommage.

Cependant, il a manifesté son intérêt pour notre travail en nous envoyant un joli chèque !



Cela se passe chez nos voisins

WATERLOO

Les services de l'environnement organisent des cours bimensuels d'initiation à l'ornithologie. Ils auront lieu à partir de ce mois de septembre. Ils sont gratuits...mais ne sont ouverts qu'aux habitants de Waterloo.

À quand l'organisation de ce type d'activités à Lasne, paradis de nombreux oiseaux ?

LA HULPE

Dès ce mois d'août et jusque fin novembre une collecte hebdomadaire de déchets verts (tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies) sera organisée tous les lundis...à La Hulpe.

Voilà une mesure que nous préconisons depuis longtemps pour notre village. Cela réduirait considérablement les déversements sauvages de déchets de jardins dans les sentiers, les rivières, ou même au pied des bulles à verre !

Le tout est de savoir ce qu'il adviendra de ces déchets. Compostage ? Mulch couvre-sol ?

WAVRE-RIXENSART

Les origines de cette affaire remontent aux années 80. Un quatrième arrêt d'annulation vient d'être prononcé par le Conseil d'État. La modification du plan de secteur Wavre-Jodoigne-Perwez qui aurait permis la réalisation d'un golf dans le domaine des princes de Mérode en changeant le nom de la zone forestière pour l'appeler "zone verte" a donc été annulée.

L'APVLD (Association pour la protection des vallées de la Lasne et de la Dyle) qui s'est battue sans relâche avec d'autres opposants contre ce projet, compte demander le reboisement des zones illégalement abattues en 1989.

MIEL ou VINAIGRE

Quelques lecteurs nous reprochent parfois tel ou tel de nos articles qu'ils jugent trop critiques pour les autorités communales.

D'autres au contraire (ils sont plus nombreux) considèrent que nous ne dénonçons pas avec assez de vigueur les fautes, les erreurs, les abus, les atteintes graves à notre environnement ou à la sécurité dont nous sommes témoins.

Nous ouvrons ici une chronique que nous voudrions permanente et que nous intitulerons MIEL et VINAIGRE.

Du côté MIEL, nous aimerions relater des faits, des actions positives qui méritent d'être relatées, encouragées tandis que de l'autre, du côté VINAIGRE nous parlerons des choses négatives, signalerons des dangers que court notre environnement.

Notre désir le plus cher est que la colonne «MIEL» soit mieux garnie que celle appelée «VINAIGRE».

M I E L

Nous avons été nombreux à apprécier la plantation de fleurs par les services communaux à certains ronds-points et carrefours ainsi que le placement de vasques fleuries qui décorent façades et poteaux.

Félicitations au service des travaux de la commune qui, aidé par notre groupe sentiers, a planté près d'une centaine de nouveaux poteaux et balises, marquant ainsi des chemins et sentiers non repris dans nos 12 promenades.

Joël Hautfenne qui consacre tout son temps libre à la Réserve de Renipont et au baguage des oiseaux, a poursuivi cette année l'installation de nombreux nichoirs: 27 pour les Faucons crécerelles, 37 destinés aux Chouettes hulottes, 38 aux Chouettes chevèches et placé 78 nids à Hironnelles de fenêtres, etc. Nombreux ont été les nids occupés et les jeunes bagués. A suivre.

Les travaux d'égouttage de la rue à l'Eau (Couture/Maransart) ont occasionné des dégâts dans la végétation du bord de la Réserve du Ru Milhoux et un trou béant au dessus du ru. De belles balustrades en fer forgé qui sécurisent tout à fait le lieu ont été installées.

Aux pépiniéristes et créateurs de jardins dont l'avis de conseillers est souvent déterminant, nous demandons instamment de suggérer à leurs clients la plantation de haies vives, variées, accueillantes aux oiseaux et non ces haies de thuyas ou de lauriers à l'aspect funèbre. Il existe d'autres variétés à feuilles persistantes.

V I N A I G R E

Certaines haies atteignent des hauteurs vertigineuses alors que le règlement communal prescrit une hauteur maximum 1m 75.

Ne les laissez pas non plus déborder sur les trottoirs et les accotements au point d'obliger les piétons à poursuivre leur chemin sur la rue ou la route. En cas d'accident, vous risquez d'être tenus pour responsables.

Les promeneurs se réjouissent du balisage des chemins et sentiers mais regrettent qu'un certain nombre d'entre eux soient impraticables. Le service des travaux de la commune nous annonce qu'une solution est en vue. Un préposé spécialement en charge de leur entretien doit être engagé incessamment. Espérons !

Nombreux sont les Lasnois qui ne connaissent pas leur agent de quartier. Or cet agent de proximité est celui qui peut le mieux nous aider. Il est urgent que les agents de quartiers se fassent connaître aux habitants de leur secteur.

Quand on construit sur un terrain en forte pente il convient d'adapter le style de construction au terrain et non de le remblayer de terres afin d'établir sa maison sur un terrain plat. Pourquoi la commune ou d'autres autorités admettent-elles pareilles dérogations ?

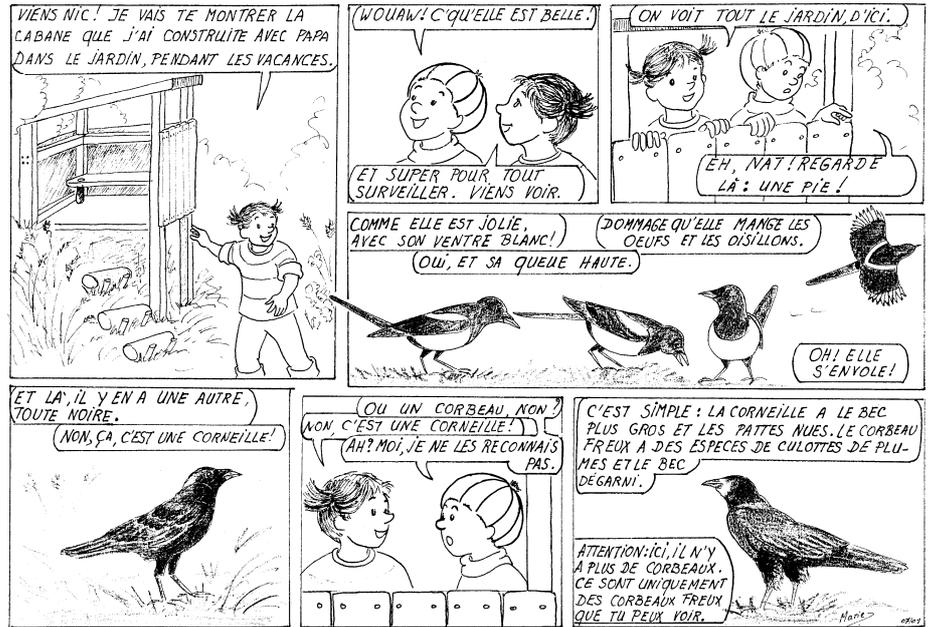
Quelques panneaux de signalisation et balises des promenades, pourtant profondément enfoncés et bétonnés dans le sol ont été arrachés, détruits, jetés et parfois brûlés. Quels sont les auteurs de ces méfaits ? Ceux qui ont mis le feu à notre poste d'observation du Ru Milhoux, ceux qui y ont volé nos panneaux ? Pourquoi ? Qui nos actions dérangent-ils ?



Lasne Nature JUNIOR

Les aventures de Nic et Nat

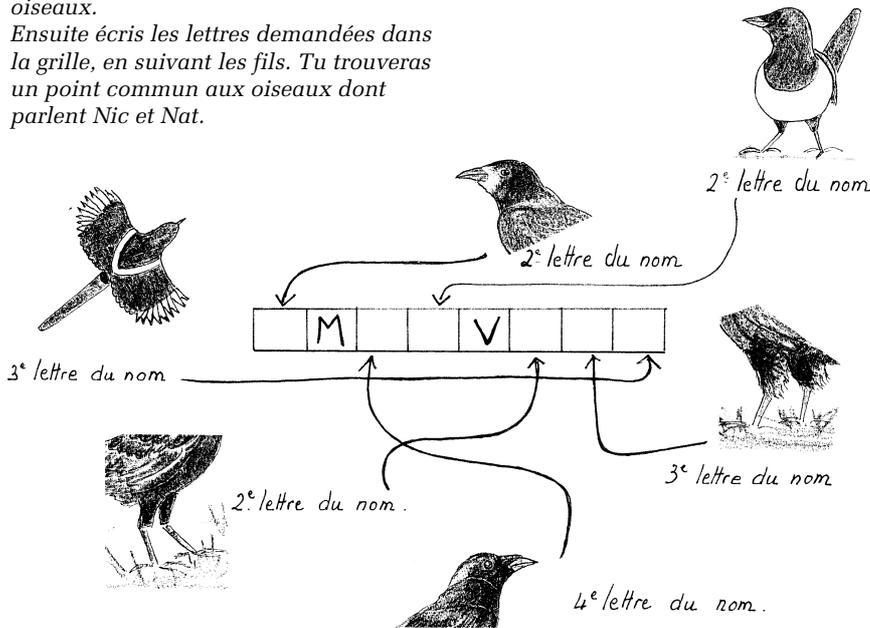
L'été se termine. Comme nos 2 amis, tu as eu l'occasion de voir des oiseaux pendant tes vacances. Hélas, bientôt certains nous quitteront pour passer l'hiver dans d'autres régions. Si tu te souviens, c'est pour ne pas mourir de faim, (car ils sont insectivores) ni de froid. D'autres par contre trouvent leur subsistance chez nous, même l'hiver, car ils sont omnivores et mangent tout ce qu'ils trouvent. En connais-tu ? Ouvre les yeux et observe autour de ta maison...comme Nic et Nat.



Et maintenant, jouons !

Trouve le nom de chacun de ces oiseaux.

Ensuite écris les lettres demandées dans la grille, en suivant les fils. Tu trouveras un point commun aux oiseaux dont parlent Nic et Nat.

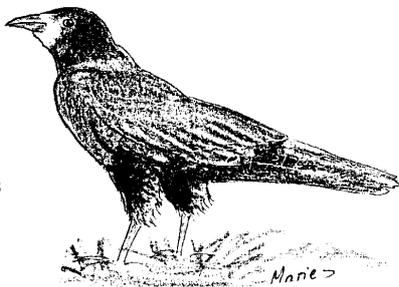


PARTICIPEZ À LA RÉCOLTE DES BOUCHONS

Lasne possède maintenant 3 centres de récolte :
 CADDY LASNE,
 47, route de l'État, Lasne.
 M. et Mme DEKKERS,
 11, rue d'Aquinot, Ohain.
 M. MORISSENS,
 62, rue du Mont Lassy, Ohain.
 En BELGIQUE, 150.000 bouchons ont été récoltés en 1997, et ils étaient plus de 5.000.000 en 1999. On peut espérer que la multiplication des points de récolte permettra d'atteindre prochainement le chiffre de 10.000.000.
 Si l'on sait que un million de bouchons représentent environ 3 m³ (près de 4 tonnes) la démarche en vaut la peine.

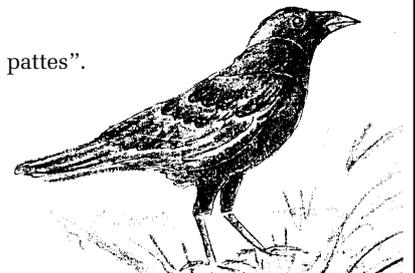
FICHE N° 29 : LE CORBEAU FREUX

Corvus frugilegus.
 Longueur : 46 cm.
 Migrateur partiel.
 Niche en colonies au sommet des grands arbres dans la "Corbeautière".
 Plumage noir.
 A la base du bec, sa peau grise est nue.
 Il possède des plumes tombantes formant des culottes.
 Il est omnivore.



FICHE 30 : LA CORNEILLE NOIRE

Corvus corone corone.
 Longueur : 46 cm.
 Sédentaire.
 Ne niche pas en colonie, vit seule ou en couple.
 Son bec est massif.
 N'a pas de "culotte aux pattes".
 Elle est omnivore.





Protocole de Kyoto par-ci, conférence de La Haye, sommet de Bonn par-là, et pendant ce temps, la température moyenne de la Terre continue à augmenter. L'activité humaine des 100 dernières années a provoqué une hausse de 5°C, alors qu'il avait fallu 100.000 ans pour perdre ces mêmes 5°C.

Ces faits sont connus depuis 10 ans déjà et font aujourd'hui l'unanimité dans le milieu scientifique, qui ne se prive pas d'informer le public et le monde politique sur leurs conséquences : notre climat change, le niveau des mers monte, les équilibres naturels sont perturbés et l'homme va devoir se soumettre aux changements de son environnement. Les effets de ce réchauffement touchent les domaines de la santé, de l'économie, des assurances, des migrations, de l'énergie, etc. La cause du réchauffement est connue et la solution aussi : réduire les GES (gaz à effet de serre), dont le CO₂ est le principal.

C'est ici que ça se corse. Réduire les émissions de CO₂, c'est changer des «habitudes», c'est risquer de «gagner moins» pour l'industriel, le financier et pour l'homme de la rue que je suis.

Nous y sommes : faire autrement, vivre différemment, et en plus, non seulement je risque de gagner moins, mais en plus, je ne verrai même pas les effets de mes changements d'attitude par rapport à ces émissions

notre climat et celui de nos petits enfants

de CO₂. Pas si sûr... Je pourrai peut-être bénéficier d'une meilleure santé physique plus tard, si l'air que je respire est moins pollué. Je ne devrai peut-être pas affronter des catastrophes naturelles, si le climat ne change pas trop. Mais surtout, mes enfants et petits-enfants pourront vivre plus sainement qu'aujourd'hui. Combien d'entre eux souffrent

**K
Y
O
T**

O

d'allergies, de problèmes respiratoires, et autres «maladies» de nos jours ? Beaucoup plus que dans le passé.

Rappelons que dans le protocole de Kyoto (1997), la plupart des pays industrialisés s'accordaient sur une réduction de 5,2 % des émissions des GES entre 1990 et 2010. Pour que ce protocole entre en vigueur, il doit être ratifié par 55 pays responsables d'au moins 55% des émissions de GES. Les modalités d'application du protocole n'étant pas définies, peu de pays ont envie de s'engager. La ratification demande de nouvelles négociations sur les méthodes de «réductions» (permis négociables, comptabilisation des puits de carbone, etc.), ainsi que le financement, le contrôle et les sanctions en cas de non-application.

La conférence de La Haye (novembre 2000) fut un échec. Le sommet de Bonn en juillet dernier s'est terminé sur une note optimiste, mais tellement minimaliste.

Les changements de comportements sont difficiles à mettre en place. Or, le temps presse dans cette matière, alors, en attendant les décisions politiques, c'est à chacun de nous de mettre en place les petits changements au quotidien.

Je suis prêt à changer mes «habitudes» et à «gagner moins» pour que mes descendants vivent mieux. Je

suis heureux de vivre dans une Europe où certains se battent pour cette cause. Et j'espère que le peuple américain ne se réveillera pas trop tard pour rejoindre le club des «gens responsables». En attendant, agissons sans eux.

Les États-Unis ne sont plus «la référence» pour les autres pays.

Willy CALLEEUW, président.

La mobilité se concrétise

Le journal **Le Soir** du 25 juillet, sous le titre «La mobilité des Wallons observée», nous annonce la mise sur pied de l'observatoire de la mobilité et l'octroi de subsides à certaines communes pour mettre à l'étude un plan de mobilité.

Un des objectifs de cet observatoire sera la mise en place d'outils pour travailler sur nos modes de déplacements. Il s'agira de cerner l'évolution de la mobilité des ménages. Cette enquête régionale sera réalisée par des fonctionnaires wallons en collaboration avec des experts privés. Espérons que nous serons réellement consultés et que nous aurons à cœur de répondre à cette consultation.

27 communes, dont La Hulpe, Lasne et Rixensart qui se sont associées, ont été retenues par le Gouvernement Wallon et recevront une aide financière de la Région. **Le Soir** précise encore que cette aide pourra s'élever à 85 % du coût de ces études.

Le budget consacré par le Gouvernement Wallon à cette entreprise s'élève à quelque 75 millions.

En outre un Conseiller en mobilité, choisi au sein du personnel communal, sera formé.

Et pour terminer, notons le prochain colloque «Transport et Environnement» qui se tiendra les 14 et 15 septembre prochains à Louvain-la-Neuve. Ces journées d'études sur la mobilité de demain sont organisées par les fédérations environnementales belges.

Pour plus de détails et obtenir le programme de ces journées je vous invite à consulter le site www.iewonline.be ou à téléphoner à Inter-Environnement Wallonie 081/25.52.80. La «mobilité», nous sommes tous concernés.

N'hésitez pas à nous contacter, par courrier, par e-mail.

Secrétariat
Hallet@linkline.be

Rue du Champ Binette, 4
jacques.provost@skynet.be
Rue de la Chapelle St Germain, 8
1380 LASNE

LES COLLECTES SÉLECTIVES

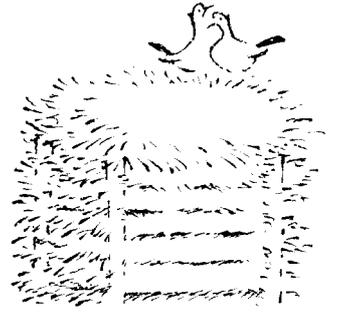
SEPTEMBRE
Mardi 11 : sacs bleus
Mardi 25 : sacs bleus / pap. et cartons
OCTOBRE
Mardi 9 : sacs bleus
Mardi 23 : sacs bleus / pap. et cartons
NOVEMBRE
Mardi 13 : sacs bleus
Mardi 27 : sacs bleus / pap. et cartons
DÉCEMBRE
Mardi 11 : sacs bleus

ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Mardis 4 /09 et 4 /12 pour les maisons dont les sacs de déchets ménagers sont ramassés le lundi ou le mardi.
Vendredis 7 /09 et 7/12 pour les maisons dont les sacs de déchets ménagers sont ramassés le jeudi ou le vendredi.



CENDRES OU COMPOST ?



Vous aurez peut-être constaté comme moi qu'habituellement, pendant la période estivale, bon nombre d'habitants de notre région préfèrent encore éliminer leurs tailles de haies et déchets d'élagage divers par le feu plutôt que par le compostage.

Soucieux de ne pas gaspiller les matières vertes ni de polluer l'atmosphère, j'ai choisi de prendre ce sujet comme thème d'actualité.

Ne vaut-il pas mieux, en effet, transformer la matière organique en humus plutôt qu'en cendres ?

Pourquoi choisit-on de brûler plutôt que de composter ?

- En effet, par facilité, la matière n'exige que peu de manipulations et d'élimination,

- par manque de temps et de disponibilité, l'effervescence de la vie moderne oblige...

- par manque d'espace et par souci de propreté : «réduire en cendres» occupe en effet moins de place et celles-ci peuvent être récupérées une fois le travail terminé.

- pas d'investissement en matériel, du papier journal, des allumettes et un peu de vent...

... et puis, le feu fascine, décontracte, fait rêver...

En tant qu'apport minéral, que peuvent nous apporter les cendres de bois ?

- A part beaucoup de fumée et de poussières de cendres insolubles, pas grand-chose

en retour : 2 à 7 % de carbonate de potasse (K_2O) en fonction du type de bois, un peu de phosphore et de calcium. À déconseiller pour les plantes acidophiles. (Rhodos-azalées-bruyères...).

- La potasse peut avoir un effet bénéfique sur la structure des fibres de la plante et le développement des racines, sur la floraison (le rosier en est un bon exemple) et la production des fruits. Il faut l'utiliser avec modération. En effet le compostage des déchets organiques du jardin apporte à lui seul suffisamment de potasse pour le maintenir en bon équilibre. Si nous disposons de beaucoup de cendres, mieux vaut saupoudrer par petites doses à la fois sur les pelouses et en dessous des arbres et arbustes.

N'oublions pas toutefois tout apport minéral est inefficace si le sol n'a pas une activité biologique suffisante. Il ne peut servir que de complément à la matière organique existante.

- l'utilité de la potasse peut se justifier dans les sols à ph très élevé (8 et plus).

POURQUOI COMPOSTER ?

Composter nous permet de contribuer modestement à la bonne santé du sol, par la restitution d'une matière noble par excellence, l'humus, support indispensable à l'équilibre de nos terres.

Il est vrai qu'un compostage bien suivi prend du temps, demande du travail, les matières sont parfois difficiles à manipuler. Il faut aussi pouvoir investir dans du matériel (broyeur, bac à compost, amenée d'eau...) et prévoir une aire de travail.

Par contre, composter peut nous procurer une satisfaction véritable, une participation au miracle de la vie et une certaine autonomie tout en nous faisant faire de très sérieuses économies en engrais et produits de jardin.

Pour faciliter la tâche de ceux qui ont beaucoup de haies à tailler à la bonne saison, et ceci est valable aussi pour les arbustes à fleurs et à fruits, voici un petit truc qui va, à la fois, accélérer le processus de décomposition de la matière, et vous garantir un très bon compost.

Pour cela, il faut commencer par se procurer un morceau de toile ou de bâche de 1m ou plus de large sur 4 à 6 m de long :

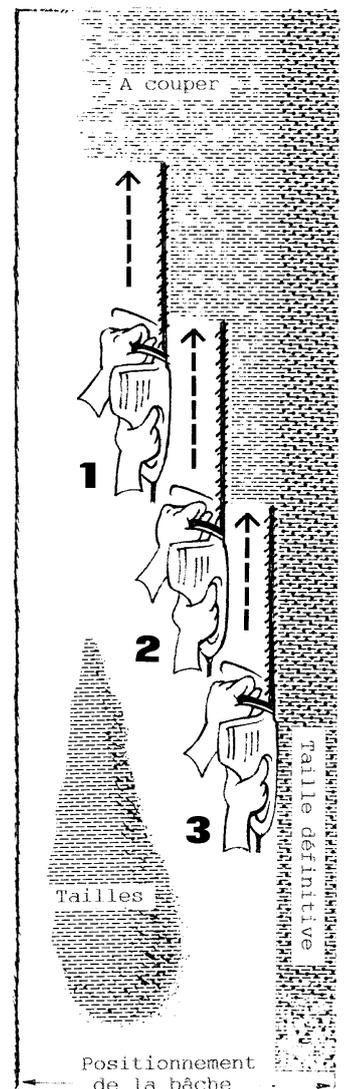
1/ Étendez-la soigneusement par terre au pied de votre haie à tailler. Il s'agira ensuite, de procéder à l'aide de votre sécateur ou taille-haie électrique à la coupe des tiges de la haies par petites sections de 10 à 20 cm de longueur, au lieu des grands morceaux habituels taillés en une fois, pouvant atteindre plus de 50 cm de long.

On va progresser ainsi, par petits mouvements de va-et-vient jusqu'à la forme défini-

nitive que vous souhaitez donner à votre haie (voir le dessin). Les coupes ainsi obtenues tombent sur la bâche.

La première partie de la haie terminée, vous rassemblez le tout en le portant directement sur l'aire de compostage. Vous pouvez l'intégrer au tas de compost existant ou démarrer un nouveau tas qui peut se

VUE EN PLAN



**CENDRES OU COMPOST ?**

suffire à lui même, l'équilibre carbone-azote étant respecté.

Ainsi, il ne faudra donc plus ratisser ni gravier, ni terre, ni mauvaises herbes à graines, qui normalement se seraient mélangées aux coupes et qui n'ont rien à faire dans le tas de compost.

Il faut savoir que les pousses vertes de l'année une fois taillées, se décomposent très vite. Si les tailles sont faites comme proposé, la matière sera plus fine et plus facilement transformée par le travail des micro-organismes lors du compostage, à la condition de toujours maintenir un bon degré d'humidité. Ce compost sera ainsi plus facilement assimilable.

Si toutefois, vous avez trop de coupes à éliminer, pensez aux voisins qui manquent de matière à mélanger à leur compost (principalement ceux qui ont beaucoup d'herbes à récolter !). Ce geste de convivialité pourrait les intéresser. Brûler ou composter, à vous de décider.

Erik SEVERIN

(1) je m'en suis procuré récemment sur un grand marché matinal à 50 F le mètre.

Ref.: Le jardin potager biologique, Claude Aubert. The Collin gridge encyclopedia of gardening, Artur Hellyer.

Une fois de plus. A propos des antennes GSM (téléphonie cellulaire)

A la lecture de l'article sur les antennes GSM dans le bulletin n° 46 de Lasne Nature, il me semble indispensable de publier la mise au point suivante pour ne pas contribuer à diffuser des informations inexactes. Le dernier paragraphe de l'article paru sous le titre «Lasne Nature et les antennes GSM» dans le bulletin de juin 2001, incite le lecteur à penser que le fait de se trouver à plus de 100 m de distance du site d'implantation d'une antenne GSM réduit l'intensité du rayonnement électromagnétique auquel l'habitant serait soumis à plus courte distance. En réalité ceci est totalement inexact; sans toutefois qu'il faille en déduire qu'un risque inacceptable en résulte.

Une antenne GSM est souvent située au sommet d'un pylône ou d'un édifice élevé; cette antenne est directive : elle est conçue pour émettre son rayonnement dans un plan horizontal; le faisceau a une faible ouverture angulaire, généralement comprise entre 6° et 10° dans le plan vertical, et il peut être légèrement dirigé vers le sol, d'un angle appelé «angle de tilt», qui sera aussi de l'ordre de quelques degrés. Enfin, pour pouvoir couvrir plusieurs cellules, on fixe sur le mât 2 ou 3 antennes qui couvrent chacune un secteur de 180° ou 120°.

Il en résulte que lorsque l'antenne se trouve placée à 20, voire 30 ou 40 m de hauteur, l'axe du faisceau ne rejoint le sol qu'à une distance importante du pied du mât, généralement entre 200 et 400 m, et même parfois plus, selon la topologie des lieux.

Cela est confirmé par des mesures *in situ* de la valeur du champ magnétique telles que celles réalisées à la demande de la Région wallonne par l'ISSEP (Institut Scientifique de Service Public) ⁽¹⁾ à proximité d'un certain nombre d'antennes implantées au-dessus de châteaux d'eau ou de pylônes; dans un premier cas la valeur maximale du champ est observée à 170 m et 240 m, dans un second cas on observe 3 maxima de même valeur vers 30 m, 110 m et de 170 à 220 m. Dans plusieurs autres cas encore, on

constate que les champs maxima se situent tantôt de 200 à 300 m, tantôt de 100 à 300 m, et dans un cas, à distance inférieure à 10 m, puis à 40 m et de 350 à 450 m.

Cependant le champ magnétique est toujours largement inférieur à la valeur limite préconisée par la Région wallonne : 3 V/m, elle même très inférieure à la recommandation de l'OMS et à la norme que le gouvernement fédéral a imposée.

Enfin, au pied du mât ou de l'édifice, le champ est généralement très faible, ce que l'on peut comprendre si l'on compare l'antenne à un phare dont on ne voit le faisceau qu'en s'écartant suffisamment; de fait il existe une émission de faisceaux (lobes) secondaires vers le bas mais ils ne représentent que quelques % de l'émission principale et ne contribuent pas à un champ électromagnétique important.

Chaque antenne constitue cependant un cas particulier en fonction de ses caractéristiques techniques, de la topologie des lieux et de l'habitat; conscient de cela, le gouvernement wallon a adopté lors de sa séance du 20/07/2000 un code de bonne pratique; il exige que tout projet d'implantation d'une antenne relais ou de modification de celle-ci, fasse l'objet d'un rapport préalable de l'ISSEP, avec calcul de la courbe d'iso-valeur du champ à la norme de 3 V/m et moyennant son approbation en tenant compte des immeubles environnants.

Par contre, l'adoption par les communes de règles arbitraires : à plus de 100 m, parfois 300 m, ou même de 500 m est sans fondement rationnel et n'a d'autre effet réel qu'un impact psychologique vis-à-vis des personnes effrayées par certains propos alarmistes.

Jacques COLARD, physicien. Vice-président.

⁽¹⁾ W.Pirard : Champs électromagnétiques à proximité des antennes-relais de mobilophonie. Rapport final./ISSEP/mai 2000

ÉOLIENNES - UTOPIE EN 1970, RÉALITÉ AUJOURD'HUI

La Hollande retrouve son passé de moulins à vent pour se doter d'un avenir énergétique différent des centrales électriques classiques.

Elle envisage de créer au large de la côte un parc d'éoliennes de 45 km² qui suffiraient à alimenter tout son réseau.

Le Danemark tire près de 10% de son énergie électrique de ses éoliennes. L'Allemagne bat le record des éoliennes avec 147.000 Tep (Tonnes Équivalent

Pétrole) soit environ deux gigawatheures soit l'équivalent de 2 centrales comme celle de Drogenbos. Le marché devient intéressant.

En Belgique on a décidé récemment d'ériger deux parcs de 50 éoliennes de 100 MW chacun sur les bancs de sable au large de Knokke et de Wenduynne, de quoi alimenter en courant toute la côte, sans gêner la navigation.

Au niveau mondial on prévoit d'investir

27 millions de dollars d'ici 2005 pour des capacités de production de 400 gigawatheures, soit l'équivalent de 200 grandes centrales.

Et cela sans la moindre pollution, ni émission de CO₂.

Depuis les rêves et les projets utopiques de 1970, le vent a tourné.

D'après Infor-Adesa n° 109.



AGENDA

SEPTEMBRE 2001

- Sam. 8**
Dim. 9 13^e JOURNÉES DU PATRIMOINE (Wallonie)
- Sam. 15** JOURNÉES DU PATRIMOINE (Bruxelles-Capitale)
Dim. 16 (détails dans votre journal)
- Dim. 16** JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX
Rendez-vous sur place (rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye et face au n°2 de la rue) à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue en téléphonant au 02-653 55 79 ou au 02-633 30 29.
- Du 22 au 29** 2^{ème} édition de la campagne **EN VILLE SANS MA VOITURE**
- Jeudi 27** Centre sportif et culturel de Maransart, 11, rue de Colinet.
RÉUNIONS DE LASNE NATURE.
À 19h30: groupe sentiers et 20h: réunion générale.
- Dim. 30** de 10 à 17 h: Journée européenne du recyclage
Visite du **CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DE BASSE-WAVRE** ch. de Longchamp, 2 à 1300 WAVRE.
Une occasion unique de comprendre de visu comment nos déchets entament une nouvelle vie.

OCTOBRE 2001

- Vend. 5** Fête des Plantes et du Jardin à
Sam. 6 ABBAYE D'AYWIERS.
Dim. 7 Au programme LE JARDIN «NATURE».
- Dim. 14** Journée d'entretien de LA RÉSERVE DU RU MILHOUX (voir texte du Dim.16 septembre).
- Du 17 au 21** Galerie de l'ESPACE SENGHOR
Faculté Universitaire des Sciences
Agronomiques de Gembloux
EXPOSITION SUR LES INSECTES.

OCTOBRE 2001

- Jeudi 18** À 20 h Centre sportif et culturel de LASNE, route d'Ohain 9a
Conférence avec projections des œuvres du photographe «Nature»: DAMIEN HUBAUT. «LES OISEAUX DU DELTA DU DANUBE».
Entrée libre.
- Jeudi 25** Assemblée générale de LASNE NATURE
voir communiqué en page 3

NOVEMBRE 2001

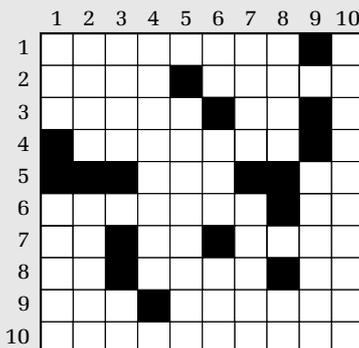
- Lundi 12** Journée d'entretien de LA RÉSERVE DU RU MILHOUX (voir texte du Dim.16 septembre)
- Sam. 24** dès 9 h, place du Jeu de Balle à Lasne Distribution gratuite par l'Administration communale, de plants d'arbres et arbustes.
- Dim. 25** EXCURSION AU ZWIN, paradis des oiseaux.
Rendez-vous à 9h45 à l'entrée du domaine.
Inscription nécessaire au secrétariat de Lasne Nature. Possibilités de co-voiturage.
Prix d'entrée : 145 BEF par personne si notre groupe comprend 20 personnes et 180 BEF pour un groupe moins important. Les frais de guide sont pris en charge par Lasne Nature.
- Jeudi 29** Centre sportif et culturel de Maransart, 11, rue de Colinet.
RÉUNIONS DE LASNE NATURE.
À 19h30: groupe sentiers et 20h: réunion générale.

DECEMBRE 2001

La dernière journée d'entretien 2001 de la Réserve du Ru Milhoux est fixée au dimanche 9 décembre.
Comme chaque année, il n'y a pas de réunions de Lasne Nature le dernier jeudi de décembre.

MOTS CROISÉS

SOLUTION DU N° 46



Horizontalement

1. Leurs pointes sont fines. • 2. Mieux vaut le parer.- Bâton de chasseur. • 3. Son huile est utilisée en pharmacie. - Boa sans tête. • 4. Plante aromatique. • 5. Premier en France.- Se trouve en pépite. • 6. Comme certain hêtre.- Initiales d'un dessinateur mondialement connu. • 7. Sur la Tille.- Contracté. - Sud. • 8. Initiales d'un astronome polonais. - Cardinaux. - Indéfini. • 9. Dans une expression signifiant «au gré du courant», (de d. à g.). - Sorte de chêne. • 10. L'une d'elles sentit le petit pois sous le matelas, les autres sont garnies de fèves.

Verticalement

1. Début d'acrobatie. - Jolie fille d'allure affriolante. • 2. On peut garder une poire pour elle. - Récompense un bon film. • 3. Insecte sauteur, quelquefois savant. - Romains. • 4. Apprécie le beurre. • 5. Supporte les plumes de la queue des oiseaux.(de b. en h.). • 6. Terre mère.- Union pour la Nouvelle République. - Aimait la vigne et les animaux. • 7. Sur la tête du cerf. - Coureurs. • 8. Zone externe du globe terrestre. - En abrégé, par opposition. • 9. Au pluriel, sont régulièrement collectées. • 10. Fruits d'une plante potagère.

M.M.L